

La CCPS prête à codévelopper son prochain projet éolien

Un nouveau pas a été franchi dans la volonté du Pays solesmois de maîtriser le développement éolien sur son territoire. Lors du conseil communautaire, les élus ont voté l'entrée de l'intercommunalité au sein du capital de l'entreprise qui développera le prochain projet.

PAR BRUNO DEMEULENÈRE
cambrai@lavoixdunord.fr

PAYS SOLESMOIS. Avant d'évoquer l'entrée au capital de la Communauté de communes du Pays solesmois au côté de l'entreprise de développement éolien JP-Energie environnement (Jpée), le vice-président à l'environnement Didier Escartin a tenu à rappeler la politique soutenue par l'intercommunalité en matière de transition énergétique. La CCPS s'est « engagée en faveur du développement des énergies renouvelables de manière raisonnée », a-t-il résumé. Dès février 2018, dotée de la compétence facultative correspondante, elle s'est armée d'un Plan ENR : « Face à la multiplication de nombreuses initiatives privées, la CCPS souhaitait maîtriser le processus et valoriser au mieux les ressources sur son territoire et pour ses habitants ».

« ENCADRER LES IMPLANTATIONS FUTURES »

La stratégie communautaire est « d'encadrer les implantations futures d'éoliennes » et d'en limiter le nombre total à 40. Vingt étaient alors déjà en service ou à réaliser (comme à Solesmes) ; cinq, déjà négociées (projet WPD à Sauriez) ; restait donc « un maximum de 15 éoliennes supplémentaires ». Pour celles-ci, la CCPS a décidé d'user de « la possibilité offerte aux collectivités territoriales et de participer au capital de sociétés de développement ». Sen est suivi « un appel à projets afin de sélectionner les développeurs acceptant de s'inscrire dans une démarche de codéveloppement raisonnée ».

C'est depuis lors que la CCPS et



Six éoliennes s'élèvent déjà dans le ciel haussois depuis 2016... Cinq autres pourraient prochainement venir s'aligner.

Cinq aérogénérateurs

Le projet éolien du chemin de Valenciennes, à Haussey, prévoit cinq appareils, implantés au Nord de la commune.

- Modèle : Vestia V 112 ;
- Longueur des pales : 56 m ;
- Hauteur en bout de pale : 150 m ;
- Puissance unitaire : 3,6 MW ;
- Puissance totale : 18 MW ;
- Production annuelle électrique : 45 000 MWh ;
- Équivalence consommation annuelle par foyer : 18 000 foyers (hors chauffage) ;
- Tonnes de CO₂ évitées : 3000 tonnes par an ;
- Durée de vie : 25 ans ;
- Investissement prévisionnel : 27 millions d'euros.

UN MOIS POUR S'EXPRIMER

Comme à l'accoutumée, une enquête publique va être menée dans le cadre de l'extension du parc éolien de Haussey. Celle-ci débutera le 20 novembre et durera jusqu'au 20 décembre. Durant toute cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier complet, en mairie, aux jours et horaires d'ouverture du lieu. Les observations et/ou propositions concernant l'implantation de ces cinq aérogénérateurs supplémentaires peuvent être formulées sur place, sur le registre ouvert à cet effet ou oralement, au commissaire-enquêteur, au cours de ses permanences⁰¹, par courriel à l'adresse préf-installations-classes@nord.gouv.fr, ou par courrier à la préfecture du Nord (bureau des CCPE, CS 20003, 59039 Lille CEDEX) ou en mairie (2^e place Jean-Jaurès, 59294 Haussey).

⁰¹ Les permanences sont prévues : les mercredi 20 (de 8 h 30 à 11 h 30) et jeudi 28 (de 14 h à 17 h) novembre ; les samedi 7 (de 9 h à midi), mercredi 11 (de 14 h à 17 h) et vendredi 20 décembre (de 9 h à midi).

« Les bénéfices dégagés permettraient d'investir dans des actions communautaires pour la transition énergétique. »

de 49,9 %. Et validé de lui verser, pour ce faire, 499 €.

Ce faisant, la CCPS et Jpée gouverneront de concert « Solesmois énergie », a spécifié Didier Escartin. Le Pays solesmois s'engage notamment à faciliter les démarches et à participer aux actions foncières et de communication pendant la phase de développement. En cas de cession, Jpée aura « la priorité pour racheter les parts de la CCPS sur la base d'une valorisation de l'ensemble des titres à 300 000 € par Mégawatt autorisée ». Les bénéfices alors dégagés permettraient alors d'investir dans des actions communales, des actions communautaires pour la transition énergétique... ■

Jpée développent conjointement le projet « Parc éolien du chemin de Valenciennes », à Haussey : il s'agit de cinq aérogénérateurs de 3,6 MW de puissance unitaire, qui doubleront la ligne déjà existante de machines du « Parc de la Chaussée Brunehaut ». L'enquête publique à ce propos s'ouvre le 20 novembre.

UNE ABSTENTION

La société qui portera ce projet a été dénommée « Solesmois énergie ». Les élus communautaires ont voté (à une abstention près !) l'entrée de la CCPS au capital social de cette dernière, à hauteur

GERARD SENGÉ
Commissaire-Enquêteur

1^{er} parution
L. Voix du N
 Sam 8 Nov 2019



PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de HAUSSY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société PELEIA 35 - siège social : 12 rue Martin Luther King 14280 SAINT CONTEST - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs dit "projet éolien du chemin de Valenciennes" sur le territoire de la commune de HAUSSY comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

La procédure intégrée à la présente demande est l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne pour les éoliennes terrestres.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de HAUSSY pendant 31 jours consécutifs du 20 novembre 2019 au 20 décembre 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr ;
- de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale : à la préfecture du Nord - Bureau des ICPE - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de HAUSSY : 2 place Jean Jaurès (59294) - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Monsieur Serge GERARD, directeur d'école à la retraite, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, afin de recevoir les observations et/ou propositions, écrites ou orales, que pourrait susciter cette exploitation, en mairie de HAUSSY, au lieu de consultation du dossier les jours et horaires suivants :

- le mercredi 20 novembre 2019 de 8h30 à 11h30;
- le jeudi 28 novembre de 14h à 17h;
- le samedi 7 décembre 2019 de 9h à 12h;
- le mercredi 11 décembre 2019 de 14h à 17h;
- le vendredi 20 décembre de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique en support papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-oliennes-autorisations-2019>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Benjamin DEHERRE, Chef de projets éoliens pour JP énergie environnement au 01 44 50 55 47 ou à l'adresse électronique suivante benjamin.deherre@jpee.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de HAUSSY pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

2^e parution
L. Voix du N
Jeudi 21 Nov



PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de HAUSSY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société PELEIA 35 - siège social : 12 rue Martin Luther King 14280 SAINT CONTEST - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs dit "projet éolien du chemin de Valenciennes" sur le territoire de la commune de HAUSSY comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

La procédure intégrée à la présente demande est l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne pour les éoliennes terrestres.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de HAUSSY pendant 31 jours consécutifs du 20 novembre 2019 au 20 décembre 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr ;
- de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale : à la préfecture du Nord - Bureau des ICPE - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de HAUSSY : 2 place Jean Jaurès (59294) - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Monsieur Serge GERARD, directeur d'école à la retraite, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, afin de recevoir les observations et/ou propositions, écrites ou orales, que pourrait susciter cette exploitation, en mairie de HAUSSY, au lieu de consultation du dossier les jours et horaires suivants :

- le mercredi 20 novembre 2019 de 8h30 à 11h30;
- le jeudi 28 novembre de 14h à 17h;
- le samedi 7 décembre 2019 de 9h à 12h;
- le mercredi 11 décembre 2019 de 14h à 17h;
- le vendredi 20 décembre de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique en support papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-oliennes-autorisations-2019>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Benjamin DEHERRE, Chef de projets éoliens pour JP énergie environnement au 01 44 50 55 47 ou à l'adresse électronique suivante benjamin.deherre@jpee.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de HAUSSY pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet éolien du chemin de Valenciennes accepté

HAUSSY. Sans grande surprise, le conseil municipal, lors de sa dernière réunion, a, par quinze voix pour et deux contre, accepté le projet éolien du chemin de Valenciennes situé à environ 500 mètres de celui de la chaussée Brunehaut. Ce projet comprendra cinq éoliennes de 3,6 MW dont la mise en service est prévue en 2022.

L'enquête publique a lieu actuellement et se terminera le 20 décembre. Le commissaire-

enquêteur, Serge Gérard, assurera trois permanences en mairie : le samedi 7 décembre, de 9 heures à midi, le mercredi 11 décembre, de 14 heures à 17 heures et le vendredi 20 décembre, de 14 heures à 17 heures.

TRENTE-SIX COMMUNES SERONT CONSULTÉES

Durant les heures d'ouverture de la mairie, les personnes intéressées peuvent déposer leurs

remarques où le dossier complet (près de quinze kilos de documents) est consultable ; elles peuvent également les faire parvenir par voie postale à la mairie, place Jean-Jaurès, ou par voie numérique à l'adresse pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

À noter que trente-six communes situées dans un rayon de six kilomètres du projet éolien seront consultées pour donner leur aval ou non à ce projet. ■

à l'école ; samedi 21 décembre, à 9 h, distribution des colis des aînés ; jeudi 26 décembre, à 18 h 30, spectacle de Noël au centre culturel.

Rectificatif
HAUSSY 11-12-2019
 Projet d'éoliennes. La dernière permanence du commissaire enquêteur pour l'implantation du projet d'éoliennes du chemin de Valenciennes se tiendra vendredi 20 décembre, de 9 h à 12 h et non de 14 h à 17 h.

E CATEAU-CAMBRÉSIS
 Assemblée générale des Amis de Wielsbeke. Demain, à 18 h, palais des Sports.

LE CARNET

Avis de décès

Noyelles-sous-Lens

M. et Mme Salvatore et Bernadette CIRASARO-MAGNIEZ, Stefano CIRASARO (†), M. et Mme Michel (†) et Diega TARDIF-CIRASARO, Monsieur Umberto CIRASARO (†), M. et Mme Vincenzo et Eliane CIRASARO-BOYARD, Madame Caly CIRASARO, M. et Mme Domenico et Stéphanie CUTI-CIRASARO, ses enfants
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Maria CIRASARO
née MELI

veuve de Monsieur Giuseppe CIRASARO

survenu à Liévin, le mardi 19 novembre 2019, à l'âge de 90 ans.

Ses funérailles religieuses auront lieu le vendredi 22 novembre 2019, à 14 h 30, en l'église Saint-Vaast de Loison-sous-Lens, d'où le corps sera conduit au cimetière dudit lieu, pour y être inhumé dans le caveau de famille.
Réunion à l'église à 14 h 15.

Dans l'attente de ses obsèques, Madame CIRASARO repose au salon funéraire Sauvage de Harnes, 46, rue Charles-Debarge, ouvert de 9 heures à 19 heures, où la famille sera présente le jeudi 21 novembre 2019, après-midi, de 14 heures à 19 heures.

Pompes Funèbres SAUVAGE
44-46, rue Charles Debarge - 62440 HARNES
☎ 03.21.20.05.05

1483181700



Hénin-Beaumont

Vous êtes priés d'assister au convoi, service et inhumation de

Madame Odette BLEUZET
née BOCQUILLON

décédée à Hénin-Beaumont, le mercredi 20 novembre 2019, à l'âge de 97 ans.

Lesquels auront lieu le vendredi 22 novembre 2019, à 15 heures.

Réunion en la salle de cérémonie de la chambre funéraire de l'Abbaye à 14 h 45, 99 rue de l'abbaye à Hénin-Beaumont (62110) d'où le corps sera conduit au cimetière centre, pour y être inhumé dans le caveau de famille.
Le salut du corps tiendra lieu de condoléances.

Dans l'attente de ses funérailles, Madame BLEUZET repose à la chambre funéraire d'Hénin-Beaumont 99 rue de l'abbaye, salon « Chênes ». Visites souhaitées tous les jours de 16 heures à 18 h 30.

De la part de :

Monsieur Hector BLEUZET (†), son mari

Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,

Sa sœur et ses neveux et nièces,

Toute la famille,

Ses nombreux amis et voisins,

Le docteur MARCJAN, son médecin dévoué

Monsieur Thierry BOUQUET, son kinésithérapeute

Pas de plaques, pas de fleurs artificielles, s'il vous plaît.

207, rue Léon Pruvot - 62110 Hénin-Beaumont

PF Xavier KUREK - 3, rue Pasteur - OIGNIES ☎ 03.21.37.00.32
268 rue Montpencher - HENIN-BEAUMONT ☎ 03.21.20.21.21
146, rue Florent-Evrard - OSTRICOURT ☎ 03.27.89.94.66

1483188000

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

Madame Veuve André MARCOURT
née Emilia HENNEQUIN

survenu à Liévin, le 19 novembre 2019 dans sa 93^e année.

Ses funérailles religieuses seront célébrées le samedi 23 novembre 2019 à 10 heures, en l'église Saint-Louis de Grenay, suivies de l'inhumation au cimetière de Loos-en-Gohelle dans le caveau de famille.

Réunion en l'église à 9 h 30.
L'offrande tiendra lieu de condoléances.
Ni plaque, ni fleurs artificielles, s'il vous plaît.

De la part de :

Michel et Josiane MARCOURT-YVART, ses enfants
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Dans l'attente de ses funérailles, Madame Emilia MARCOURT repose au salon funéraire des pompes funèbres Thorel, 100 rue du 18 novembre 1869 à Bully-les-Mines.
Les salons sont ouverts de 10 heures à 19 heures.

PF Michel THOREL - BULLY-LES-MINES ☎ 03.21.29.10.22

148308800

Hénin-Beaumont

Vous êtes prié d'assister au convoi, service et funérailles de

Madame Ginette TONNEAU
née CÉLISSE

décédée à Liévin, le mardi 19 novembre 2019, à l'âge de 91 ans.

Les funérailles civiles auront lieu le lundi 25 novembre 2019, à 11 h 30, en la salle de cérémonie du crématorium de Hénin-Beaumont (Rue Laennec), d'où le corps sera incinéré. Les cendres reposeront au cimetière (Centre) dudit lieu dans le caveau de famille.
Réunion au crématorium à partir de 11 h 15.
Le salut du corps tiendra lieu de condoléances.

De la part de :

M. Marcel TONNEAU (†), son époux
Mme Martine CHOURAQUI-TONNEAU,
M. Michel TONNEAU,
Mme et M. Catherine et Alain DESSAINT-TONNEAU,
Mme et M. Dominique et Philippe (†) MENTEUX-TONNEAU,
Mme et M. Veronique et André PAWLAK-TONNEAU,
ses enfants
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,

Dans l'attente de ses funérailles, Madame Ginette TONNEAU, repose au funérarium de l'Abbaye des pompes funèbres Hé-raut-Sion 99 rue de l'abbaye à Hénin-Beaumont
Visite tous les jours de 9 h 30 à 18 h 30.

Madame Catherine DESSAINT
15 rue Raoul Briquet - 62420 Billy-Montigny

Pompes Funèbres HÉRAUT-SION
99, rue de l'Abbaye - 62110 HENIN-BEAUMONT
☎ 03.21.75.02.18

1483119400



CHER ABONNÉ

Vous avez une question
concernant votre abonnement ?

Contactez votre Service Clients

Par téléphone
en appelant le

03 66 880 200

Par mail :
serviceclients@lavoixdunord.fr

VISITEZ NOTRE SITE : www.lavoixdunord.fr

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

Enquêtes publiques et concertations



PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de HAUSSY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société PELEIA 35 - siège social : 12 rue Martin Luther King 14280 SAINT CONTEST - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs dit "projet éolien du chemin de Valenciennes" sur le territoire de la commune de HAUSSY comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 30 m.
La procédure intégrée à la présente demande est l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne pour les éoliennes terrestres.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de HAUSSY pendant 31 jours consécutifs du 20 novembre 2019 au 20 décembre 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classes@nord.gouv.fr ;

- de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;

- par voie postale : à la préfecture du Nord - Bureau des ICPE - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de HAUSSY : 2 place Jean Jaurès (59294) - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Monsieur Serge GERARD, directeur d'école à la retraite, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, afin de recevoir les observations et/ou propositions, écrites ou orales, que pourrait susciter cette exploitation, en mairie de HAUSSY, au lieu de consultation du dossier les jours et horaires suivants :

- le mercredi 20 novembre 2019 de 8h30 à 11h30 ;

- le jeudi 28 novembre de 14h à 17h ;

- le samedi 7 décembre 2019 de 9h à 12h ;

- le mercredi 11 décembre 2019 de 14h à 17h ;

- le vendredi 20 décembre de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique en support papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-oliennes-autorisations-2019>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquêtes aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Benjamin DEHERRE, Chef de projets éoliens pour JP énergie environnement au 01 44 50 55 47 ou à l'adresse électronique suivante benjamin.deherre@jee.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de HAUSSY pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

1481640000

LAVOIX éditions

LE JOURNAL Original DE VOTRE NAISSANCE

LE LIVRE Anniversaire LES ANNÉES-MÉMOIRE

34€

30€

PLONGEZ DANS LE JOURNAL AUTHENTIQUE DE VOTRE ANNIVERSAIRE DE 1880 A NOS JOURS!

REVIVEZ LES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE VOTRE ANNÉE DE NAISSANCE!

Livre album disponible de 1919 à 1969.

Le journal sera livré avec sa pochette cadeau, il s'agira de La Voix du Nord ou d'un autre titre de presse française.

POUR COMMANDER :

www.editions.lavoixdunord.fr

5.90€ de frais de port - Frais de port offerts au-delà de 60€ d'achats - dans la limite des stocks disponibles - Conditions générales de vente sur le site : www.editions.lavoixdunord.fr

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

LE CARNET

Avis de décès



Leers

Claudine VERCRUYSE,
Martine et Christian DUGARD-VERCRUYSE,
Christine et Yvon (†) MAHIEU-VERCRUYSE,
Eric et Karine VERCRUYSE-BOSSER,
Laurence VERCRUYSE et Dominique SOETENS,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants

Toute la famille, ses voisins et amis,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Mariette VERCRUYSE

veuve de Pierre VERCRUYSE

survenu à Leers le 31 octobre 2019 à l'âge de 91 ans.

La cérémonie des funérailles aura lieu le mercredi 6 novembre 2019 à 9 h 30 en l'église Saint-Vasst à Leers, suivie de l'inhumation au cimetière de la Croix des Bergers.

Dans l'attente de ses funérailles, Mariette repose aux salons funéraires Christian Magré, 1, rue Roger Salengro à Leers. Ouvert de 9 heures à 19 heures.

Pompes Funèbres Christian MAGRÉ
Leers - Lys-Lez-Lannoy © 03.20.83.64.64

1481865600

Remerciements

La perte d'un être cher est une chose bien cruelle en soi. L'amitié que l'on vous témoigne en ces heures douloureuses est un puissant réconfort.

Vous nous avez prouvé la vôtre à l'occasion du décès de

Monsieur Bernard MAERTENS

Nous avons vu à quel point il était aimé et apprécié.

De la part de :
Madame Madeleine MAERTENS-VANLEYNSEELE et sa famille.

PF ODOUX - 37 rue Mirabeau - MOUVAUX © 03.20.26.03.01

1481506300

Jacqueline MAERTENS-LECOMTE,

Philippe et Chantal MAERTENS-DECAUX,
Corinne MAERTENS,

Et toute la famille,

très sensibles aux marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

André MAERTENS

vous remercier de votre présence aux funérailles ou de votre geste personnel qui leur ont apporté réconfort et amitié.

Pompes Funèbres MARTE
118-120, rue Nationale - 59200 TOURCOING © 03.20.26.42.16

1481653100



Josiane, Jean-Michel, Dominique,

dans l'impossibilité de répondre à chacun, remerciant sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux funérailles de

Monsieur Michel LEMAHIEU

et celles qui empêchées ont exprimé leurs sentiments de condoléances.

PF ODOUX - 37 rue Mirabeau - MOUVAUX © 03.20.26.03.01

1481705700

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Avis administratifs



PROCES-VERBAL PROVISOIRE D'ABANDON MANIFESTE

Vu les articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n°9290 du 28 novembre 2017 portant délégation du Maire de Lille à Madame Mélissa MENET, conseillère municipale, notamment pour les dossiers et questions relatives à la lutte contre la vacance,

Considérant les plaintes répétées des propriétaires riverains à l'immeuble sis 26 cité Saint Maurice à Lille, en raison de son état d'abandon,

Considérant les interventions de la Ville nécessaires à la sécurisation du bâtiment réalisée suite à l'injection du propriétaire,

Nous soussigné, Mélissa MENET, conseillère municipale de la commune de Lille, nous sommes rendus le 23 septembre 2019 à 11 heures au 26 cité Saint Maurice à Lille, afin de constater l'état d'abandon manifeste des parcelles sises à cette adresse et cadastrées section BL n°354 et BL n°355, en présence de M. Frank FAURENS, responsable du Service Communal d'Hygiène et de Santé.

Nous avons constaté que l'immeuble considéré n'aurait aucun occupant et ne faisait manifestement l'objet d'aucun entretien depuis plusieurs années.

Il a été constaté sur les lieux les désordres suivants :

- façade en brique dégradée ;
- ouvrants (fenêtres et portes) vétustes ou manquants ;
- couverture dégradée ;
- souche de cheminée vétuste ;
- chéneau dégradé ;
- descentes d'eaux pluviales et d'eaux usées vétustes et déboîtées.

Les parcelles cadastrées BL n°354 et BL n°355 se trouvent donc en état d'abandon manifeste.

Au vu de nos constatations, les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon manifeste :

- ravalement de façade sur rue ;
- réfection des menuiseries extérieures ;
- réfection de la toiture et réparation de la souche de cheminée ;
- réfection des chéneaux ;
- réfection des descentes d'eaux pluviales et raccordement des eaux usées au réseau.

Le présent procès-verbal sera affiché pendant trois mois en mairie de Lille et sur la propriété concernée. Il sera également publié dans les deux journaux suivants : La Voix du Nord et Nord Eclair. Il sera notifié aux propriétaires, aux titulaires de droits réels ainsi qu'aux intéressés que nous aurons pu localiser.

À l'issue d'un délai de trois mois à compter des mesures de publicité et des notifications du présent procès-verbal, si les propriétaires et titulaires de droits réels n'ont pas fait en sorte ou ne se sont pas engagés à ce que l'état d'abandon cesse, l'État délégué à la lutte contre la vacance dressera le procès-verbal d'abandon manifeste de la parcelle.

Le conseil municipal pourra alors décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la Métropole Européenne de Lille, d'un organisme y ayant vocation ou d'un concessionnaire d'une opération d'aménagement visé à l'article L. 300-4 du Code de l'Urbanisme, en vue soit de la construction ou de la réhabilitation aux fins d'habitat, soit de tout objet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 24 septembre 2019 à 15 heures, et avons signé.

Fait à Lille, le 24 septembre 2019. Pour le Maire de Lille et par délégation, la conseillère municipale, Mélissa MENET.

1479823100

Enquêtes publiques et concertations



PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de HAUSSY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société PELEIA 35 - siège social : 12 rue Martin Luther King 14200 SAINT CONTEST - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs dit "projet éolien du chemin de Valenciennes" sur le territoire de la commune de HAUSSY comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

La procédure intégrée à la présente demande est l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne pour les colliennes terrestres.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de HAUSSY pendant 31 jours consécutifs du 20 novembre 2019 au 20 décembre 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classes@nord.gouv.fr ;
- de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale : à la préfecture du Nord - Bureau des ICPE - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de HAUSSY : 2 place Jean Jaurès (59294) - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Monsieur Serge GERARD, directeur d'école à la retraite, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, afin de recevoir les observations et/ou propositions, écrites ou orales, que pourrait susciter cette exploitation, en mairie de HAUSSY, au lieu de consultation du dossier les jours et horaires suivants :

- le mercredi 20 novembre 2019 de 8h30 à 11h30;
- le jeudi 28 novembre de 14h à 17h;
- le samedi 7 décembre 2019 de 9h à 12h;
- le mercredi 11 décembre 2019 de 14h à 17h;
- le vendredi 20 décembre de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique en support papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-colliennes-autorisations-2019>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE.

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Benjamin DEHERRE, Chef de projets éoliens pour JP énergie environnement au 01 44 50 55 47 ou à l'adresse électronique suivante benjamin.deherre@pee.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de HAUSSY pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

1481638500

LAVOIX éditions

LE JOURNAL Original DE VOTRE NAISSANCE

LE LIVRE Anniversaire LES ANNEES-MEMOIRE

34% 30%

PLONGEZ DANS LE JOURNAL AUTHENTIQUE DE VOTRE ANNIVERSAIRE DE 1880 A NOS JOURS!

REVIVEZ LES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE VOTRE ANNEE DE NAISSANCE!

Le journal sera livré avec sa pochette cadeau, il s'agira de La Voix du Nord ou d'un autre titre de presse française.

POUR COMMANDER : www.editions.lavoixdunord.fr

9€90

POUR JARDINER EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

Retrouvez dans ce livre tous nos conseils, nos astuces et nos informations pratiques pour jardiner bio et naturel.

En ce moment chez votre libraire sur www.editions.lavoixdunord.fr +5,90€ de frais de port

LAVOIX éditions

75 ANS ENTRE VOUS ET NOUS

REVIVEZ 75 ans de vie commune entre La Voix du Nord et les habitants du Nord et du Pas-de-Calais.

EN CE MOMENT chez votre marchand de journaux sur www.editions.lavoixdunord.fr Frais de port OFFERTS

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

Enquête publique sur le projet éolien du Chemin de Valenciennes

ERRATUM

Dans la lettre d'information n°2 diffusée en novembre 2019, il y a une erreur sur les horaires de la dernière permanence du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de 5 permanences en mairie de Haussy les :

- mercredi 20 novembre de 8h30 à 11h30
- jeudi 28 novembre de 14h à 17h
- samedi 7 décembre de 9h à 12 h
- mercredi 11 décembre de 14h à 17h
- vendredi 20 décembre de 9h à 12h

Rectificatif sur l'horaire de la dernière permanence

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

